

Département de la Savoie
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 24 Juin 2016 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14
Présents : 12
Votants : 13

Absents :

Excusés :

Denis BIBOLLET-RUCHE (pouvoir de vote à Raymond MULLER).
Frédéric LE FUR.

Secrétaire de séance :

Justine BAL.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire : Projet de création d'une Maison de Santé Pluri Professionnelle – Portage de la maîtrise d'œuvre et gouvernance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 20 Mai 2016 est adopté à l'unanimité.

Justine BAL est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance.

PROJET DE CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE – PORTAGE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE ET GOUVERNANCE :

- Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de création d'une maison médicale « intercommunale » sur le territoire de La Bâthie, l'ensemble des élus des Communes de La Bâthie, Cevins, Esserts-Blay, Rognaix, Saint Paul Sur Isère et Tours en Savoie ont participé, le 06 Juin dernier, à une réunion animée par l'ASADAC qui a proposé un montage juridique et financier, sachant que le montage juridique adopté aura des conséquences sur l'aspect financier (éligibilité ou non à certains fonds).

.../...

Trois hypothèses possibles ont été évoquées :

- 1) La Commune de la Bâthie assure seule la maîtrise d'ouvrage du projet (avec fonds de concours des 5 autres Communes).
- 2) Les 6 Communes s'organisent conventionnellement pour assurer ensemble la maîtrise d'ouvrage du projet.
- 3) Les 6 Communes transfèrent la compétence « Maison de Santé Pluri Professionnelle » à un syndicat (S.I.B.T.A.S (Syndicat Intercommunal Basse Tarentaise et Action Sociale) ou un autre syndicat) qui assurera la maîtrise d'ouvrage de ce projet,

Afin d'engager la procédure des étapes suivantes, il convient, aujourd'hui d'opter pour l'une de ces trois solutions.

Sachant que les modalités de réalisation du projet et que les subventions potentielles pouvant être versées favorisent le choix du transfert de compétence à un syndicat (SIBTAS ou autre), le Conseil Municipal décide, à la majorité (12 voix pour, 1 abstention) de retenir cette solution.

INTERCOMMUNALITE :

- Arrêté Préfectoral du 20 Mai 2016 portant projet de périmètre d'un nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) : Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 20 Mai 2016, portant projet de périmètre d'un nouvel EPCI à fiscalité propre, constitué des Communautés de Communes de la Région d'Albertville, du Beaufortain, de la Haute Combe de Savoie et Com'Arly appelées à fusionner. Le Conseil Municipal, à la majorité (10 voix pour et 3 voix contre) approuve le projet de périmètre arrêté.
- SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) – Rapport d'activité 2015 : Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le service public d'assainissement 2015. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce rapport comprenant la caractérisation technique du service, la tarification de l'assainissement et les recettes du service, les indicateurs de performance, le financement des investissements, ...
Monsieur le Maire précise que ce document est consultable à l'accueil de la Mairie et sur le site internet de la Co.RAL.

BATIMENTS COMMUNAUX :

- Travaux 2017 Classe Cycle 2 – Demande de subvention au titre du FDEC : Monsieur le Maire rappelle que dans le prolongement des travaux réalisés dans les classes des Cycles 1 et 3, la Commission Travaux avait décidé de poursuivre la mise en conformité du réseau électrique et la réfection des peintures et des sols de la classe du Cycle 2, pour un montant d'environ 13 000 € TTC.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déposer une demande de subvention auprès du Département et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

FORET COMMUNALE :

- Forêt 2017 – Coupes de bois à marteler : Monsieur le Maire expose que la Commune a été destinataire d'un courrier de l'Office National des Forêts, concernant les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette pour 2017, en forêt communale, relevant du régime forestier (parcelles 43, 11 et Grande Maison : Territoire de Cevins sur la Commune de Feissons Sur Isère).
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à la proposition de l'ONF, de surseoir à la décision concernant la destination et le mode de vente de chacune de ces coupes, compte-tenu de l'insuffisance de propositions concrètes et d'analyses financières,

.../...

de reporter ces choix au début de l'année 2017 après examen des différents cas de figures possibles, que l'ONF aura entre temps, et comme à son accoutumée, porté à la connaissance du Conseil Municipal, et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ces opérations.

FINANCES COMMUNALES :

- Indemnité de conseil à Madame le Trésorier Principal : Monsieur le Maire rappelle qu'une indemnité peut être allouée par les Communes, aux comptables publics exerçant la fonction de trésorier, au titre des prestations d'assistance et de conseil, en matière budgétaire, financière et comptable. Il appartient aux Conseil Municipaux de décider d'allouer ou non cette indemnité et, dans l'affirmative d'en fixer le taux. Considérant que cette rémunération devrait dépendre des services de l'Etat et non pas des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide, à la majorité (10 voix pour, 2 voix contre, et 1 abstention) de ne pas allouer d'indemnité de conseil à Madame Le Comptable du Trésor pour l'année 2015.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 20 Mai 2016 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de l'appel d'offres, concernant la maîtrise d'œuvre de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Le cabinet VIAL et ROSSI a été retenu, pour une prestation s'élevant à 41 160 € TTC (options comprises).
- Gabriel MARQUES exprime son inquiétude face à la situation financière difficile de l'Association des Parents d'Elèves qui, malgré plusieurs manifestations organisées dans l'année et le dévouement de ses membres, n'a pas été en mesure de rétablir des conditions budgétaires favorables pour poursuivre son action auprès des enfants, conduisant ainsi à l'annulation de la kermesse de fin d'année, et la distribution de livres aux élèves de CM2, compromettant également les sorties de la prochaine rentrée scolaire.
Monsieur le Maire a, effectivement, rencontré Madame la Présidente de l'APE pour faire le point. Ce sujet a également été abordé au dernier conseil d'école du 20 Juin 2016 et l'ensemble des participants souhaitent « alerter » les parents d'élèves pour la rentrée prochaine et « remobiliser » des bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

CEVINS le 27 Juin 2016.

Le Maire,



Philippe BRANCHE